



Règlement la Virée des puces 01 11 2025

SOUS RESERVE DE REGLEMENTATION SANITAIRE

Article 1 :

Inscription en ligne : www.ac-lespucesligneronaies.org à partir du **02-08-2025**

Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera rejeté.

Votre inscription sera validée dans les jours suivant votre demande, vous apparaîtrez sur la liste des inscrits.

Secrétariat-Dossard-Départ-Arrivée-Vestiaires-Consigne-Douches :

Salle omnisports " Complexe du Reinet", route de Froidfond 85670 Saint Christophe du Ligneron

Permanence dossards du 5km et course famille **jusqu'à 9h45** :

- 7h15-8h15 Permanence dossards 10 km
- 7h15-8h30 Permanence dossards semi-marathon
- 7h15-9h45 Permanence dossards 5 km

Consigne gratuite pour les sacs de sport des coureurs, jurys et bénévoles.

Article 2 :

Pour les licenciés FFA : obligation d'adresser la copie de votre licence de la saison 2025-2026.

Attention licence au 1 septembre, les licences 2024-2025 seront rejetées.

En cas d'incapacité de faire la course, le remboursement s'effectuera sur présentation d'un certificat médical pour non aptitude.(si avant la date de la course)

Sous aucun prétexte vous ne donnez votre dossard à une autre personne. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'échange de dossard et se réserve le droit de porter plainte.

Article 3 :

Pour les non-licenciés FFA : **Obligation de compléter le PPS (PARCOURS DE PREVENTION SANTÉ) de moins de 3 mois.**

Merci de vous enregistrer sur le site « pps.athle.fr ».

(Attention les certificats médicaux ne sont plus admis.(règlement fédéral))

Article 4 :

Assistance : Secouristes-ambulance médecin

Article 5 :

Circulation : elle s'effectue sur le côté droit de la chaussée, sauf consignes particulières de l'organisation et matérialisation du parcours ; Les accompagnateurs en vélo, roller et autres sont strictement interdits. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'incident durant l'épreuve.

Article 6 :

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance auprès de AIAC



Article 7 :

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 8 :

Chronométrie : Par chronomètres officiels et par dossards avec puces pour les classements (IPITOS)

Nouveauté !! : Transpondeur sur ligne de départ 10 km et semi-marathon

La case meilleure performance de l'année permet un classement dans un des différents sas. Au vu de la couleur de leur dossard, les athlètes qui s'inscrivent s'engagent à se placer directement dans le sas prévu ; Toutes les inscriptions non renseignées à la case performance de l'année seront placées dans le sas populaire.

Article 9 :

Droit à l'image : Les concurrents autorisent les organisateurs à utiliser les images fixes ou vidéos sur lesquelles ils pourraient apparaître lors de leur participation à la course. Cette autorisation vaut pour tous les supports promotionnels ou publicitaires

Article 10 :

CNIL : conformément à la loi informatique et liberté du 06-01-1998, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Article 11 :

Litiges : Un membre de l'organisation sera responsable du traitement des litiges et de l'application du présent règlement. En collaboration avec les juges arbitres, sa décision sera sans appel. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Article 12 :

Départ :

➤ **10 KM :**

- ❖ **Départ 8h59** aux handisports (exclusivement sur le 10km), route de Froidfond lieu-dit le Pré Neuf. **Se présenter au directeur de course pour le départ.**

Ouvert aux femmes et hommes

Droit d'engagement : gratuité pour l'équipe

- ❖ **9h00** route de Froidfond lieu-dit le Pré Neuf

Ouvert aux femmes et hommes : **de cadets à master**

Droit d'engagement 13 € réduction licencié FFA 9 €

- ❖ **9H00** Joëlettes (exclusivement sur le 10 km) , route de Froidfond lieu-dit le Pré Neuf. À l'arrière du peloton 10 km

Se présenter au directeur de course pour le départ.

Droit d'engagement : gratuité pour l'équipe



➤ **SEMI-MARATHON :**

❖ 9h25 route de Froidfond lieu-dit le pré Neuf

Temps limité, 1h33 à l'entame de la 2^{ème} grande boucle, 12^{ème} km sur les bases de 2h45

*Ouvert aux femmes et hommes : **de juniors à masters***

(Joëlettes et handisports non autorisés pour des raisons de sécurité)

Droit d'engagement 14 € réduction licencié FFA 10 €

➤ **5 KM :**

❖ 10h40 route de Froidfond lieu-dit le Reinet

*Ouvert aux femmes et hommes : **de minimes à master***

Ouvert à la marche athlétique licenciés FFA

Droit d'engagement 9 € réduction licencié FFA 5 €

Article 14

Ravitaillement dans le respect de la réglementation en vigueur à la date de la course

Article 15

Résultat, récompenses :

Classement scratch pour l'ensemble des courses.

Classement master 0 avec les seniors

CHALLENGE DU NOMBRE OUVERT AUX ENTREPRISES ET AUX CLUBS SPORTIFS :

1 point par athlète classé sur l'une des 3 épreuves, 5km, 10km et semi-marathon

Article 16 Hébergement :

Si vous avez besoin d'un hébergement n'hésitez pas à consulter le site de la commune : www.saint-christophe-du-ligneron.fr

Section Athlétisme de L'ALSCL,

*4 route de Froidfond, 85670 Saint Christophe du Ligneron **droits réservés 2023***

Contact : 06 10 68 13 99 (PAR SMS) ou alscl.section.athle@gmail.com